



Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mars 2011

L'an Deux mille onze le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, Mme MONTEIRO, M. BLONDEAU, M. DELPECH, Mme DEPOUX M. CAPELLE, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. MEIGNAN, M. PETITEAU,

Était absente excusée : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE

Nombre de membres élus :	13	Date de la convocation :	24 mars 2011
Nombre de membres présents :	12	Date de l'affichage :	25 mars 2011
Nombre de membres votants :	13		

Mme DESCLAUX-CURNIÉ a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

Mme DESCLAUX-CURNIE demande la parole et souhaite soumettre le report du point 7. M. Le Maire s'en étonne et en demande la raison. Mme DESCLAUX-CURNIE évoque le manque de temps. M. Le Maire annonce que le conseil municipal a l'obligation de dérouler l'ordre du jour établi.

Mme DESCLAUX-CURNIE ne souhaite pas de polémique et à ce titre demande à ce que les votes se fassent à bulletin secret pour tous les points qui sont à l'ordre du jour. M. Le Maire procède au vote et à l'unanimité, le conseil municipal a voté : tous les points seront votés à bulletin secret. Une urne est par conséquent mise à disposition, ainsi que des papiers blancs distribués pour voter.

Mme MONTEIRO rappelle à l'ensemble des élus que le Compte Administratif et le Budget Primitif se votent par chapitres, il faudra donc faire un vote par ligne.



Point 1 : Vote du budget primitif 2011 du commerce

M. Le Maire donne la parole à Mme MONTEIRO.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011- Charges à caractère général : 26 326,30 €

Mme MONTEIRO rappelle le courrier de la préfecture des Yvelines, daté du 14 mars 2011, qui demande qu'une régularisation soit faite sur l'article 022 (dépenses imprévues). Pour se faire, l'intégralité du Budget Primitif doit donc être de nouveau soumise au vote du Conseil municipal.

La régularisation porte sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » : un montant de 7 000 € avait été inscrit, soit 19,08% des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 36 671,56 €, alors que le montant maximum de crédits auquel le conseil municipal pouvait y prétendre à ce chapitre est de 2 750,37€. L'art. 2322-1 du code général des collectivités territoriales précise dans son alinéa 1 que "*le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5% des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.*"

Mme MONTEIRO propose de laisser 2 000 € sur la ligne 022 et de passer 5 000€ sur la ligne 61558 en lieu et place des 3 000 € indiqués précédemment. Les charges à caractères générales s'élèvent par conséquent à un total de 26 326,30 € au titre du chapitre 011.

Pour ce vote des **Charges à caractère général**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 011.

Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante : 1 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Autres charges de gestion courante**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 065.

Chapitre 066 - Charges financières : 8 344,26 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Charges financières**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 066.



Chapitre 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement : 2 000,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Dépenses imprévues de fonctionnement**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 022.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 57 000,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Opérations d'ordre entre section**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 042.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Dépenses de fonctionnement : 93 672,16€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté au Fonctionnement : 47 504,64 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Excédent antérieur reporté au Fonctionnement**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 002.

Chapitre 042 - Produits exceptionnels – Subventions transférées au résultat : 14 173,52 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Produits exceptionnels**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 042.



Chapitre 070 - Produits des services : 420,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Produits des services**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 070.

Chapitre 075 - Revenus des immeubles : 31 574,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour ce vote **Revenus des immeubles**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour 13

Contre 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le vote du chapitre 075.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Recettes de Fonctionnement : 93 672,16€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre D001- Solde d'exécution négatif reporté : 10 889,22 €

M. CAPELLE intervient en disant que la pratique est insupportable et fastidieuse.

M. PELISSIER demande une suspension de séance à 21 heures 08 pour concertation.

Mme. DESCLAUX-CURNIE s'explique sur un tract distribué la semaine dernière à Auteuil-Le-Roi et que les propos tenus dans ce tract sont mensongers.

M. CAPELLE propose au conseil municipal de cesser le vote à bulletin secret.

La séance reprend. M. CAPELLE informe l'assemblée qu'elle peut voter la globalité du chapitre.

A l'unanimité, le Conseil municipal s'accorde pour voter la fin du Budget Primitif du Commerce à main levée.

Rappel du Chapitre D001- Solde d'exécution négatif reporté

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre D001 à l'unanimité.

Chapitre 021- Immobilisations corporelles : 18 639,64 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 021 à l'unanimité.

Chapitre 016- Remboursement d'emprunts : 24 187,44 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 016 à l'unanimité.



Chapitre 040- Opérations d'ordre entre section : 14 173,52 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 040 à l'unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Dépenses d'Investissement : 67 889,82 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 10- Dotations fonds divers – Réserves : 10 889,22 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 10 à l'unanimité.

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement : 42 603,44 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 10 à l'unanimité.

Chapitre 040- Opérations d'ordre entre section : 14 397,16 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Le Conseil municipal adopte le chapitre 40 à l'unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Recettes d'Investissement : 67 889,82 €

Le Budget Primitif 2011 du Commerce est équilibré et adopté.

Point 2 : Attribution du logement de l'école à un agent communal

M. Le Maire rappelle que sur la demande des conseillers municipaux, il a consulté l'inspection académique et par politesse la directrice de l'école. Mme CHENILLEAU a répondu que l'attribution d'un logement communal n'est pas de sa responsabilité. L'inspection académique souhaite des aménagements. Mme VANDERVOORT aurait souhaité un accord officiel de l'inspecteur académique et demande s'il est prévu de rénover l'appartement, notamment l'électricité. Elle demande à M. Le Maire si les parents délégués ont été consultés. M. Le Maire répond par la négative.

Mme VANDERVOORT soulève le point concernant le montant du loyer qui n'est pas au niveau des loyers appliqués normalement. Mme DEPOUX répond qu'il n'est pas possible d'augmenter le loyer. Mme VANDERVOORT est sceptique. Mme CHAVILLON soulève le fait que la convention fait état d'un règlement intérieur qui n'est pas joint à la convention. Mme DEPOUX soulève le fait qu'au titre du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention d'occupation doit être précaire et révocable. Ces mentions seront précisées dans le titre.

M. CAPELLE demande quel est le délai de départ? Aucun délai n'est imposé par la loi. Mais, humainement, un délai doit être accordé, 3 mois de préavis. Mme CHAVILLON soulève à l'article 3, qu'il est indiqué « en raison de sa fonction d'agent territorial ».



M. CAPELLE demande qu'il soit précisé que cet appartement n'est pas un logement de fonction, mais "une convention d'occupation précaire de logement" et que si Mme FONT quitte ses fonctions, elle devra quitter l'appartement.

Mme CHAVILLON redemande si des travaux de mise en conformité sont prévus et notamment au niveau électrique. M. Le Maire précise qu'une prise a été réparée. Mme VANDERVOORT demande si ce sont les seuls travaux à faire. M. PETITEAU précise qu'il est d'accord pour accorder le logement à Mme FONT mais sous réserve que l'appartement soit mis en conformité à la location.

M. CAPELLE demande qu'un expert intervienne pour valider la conformité ou non de l'appartement. Sous réserve d'accord du Conseil municipal, ce point peut être prévu dans la délibération.

M. PETITEAU propose que l'on demande à notre assureur si notre assurance couvre notre responsabilité civile en cas de non-conformité.

A la relecture, Mme VANDERVOORT souhaite un document officiel de l'inspection de l'académie et rappelle que l'attribution du logement devra se faire à l'embauche définitive, c'est-à-dire à la fin du contrat à durée déterminé de 3 mois. Sous réserve de ces demandes, le point sera mis au vote. Mme MONTEIRO demande avant la mise au vote sous quel délai peuvent être faits les travaux. M. PETITEAU précise que les travaux doivent être faits hors période scolaire. Mme DESCLAUX CURNIE ajoute que ces travaux doivent se faire au plus vite et pourraient commencer dès les vacances de Pâques.

Pour ce vote relatif à l'**Attribution du logement de l'école à un agent communal**, le Conseil municipal revient au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	10
Abstention	2
Contre	1

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE, accepte d'attribuer le logement de l'école à un agent communal, sous réserve de la levée des recommandations ci-dessus libellées.

Point 3 : Vote des taux de fiscalité directe 2011

M. Le Maire fait lecture des taux fiscaux pour l'année 2011 :

Taxes	2010	2011	Variation
Taxe d'habitation	10,14 %	10,14 %	0 %
Taxe foncière sur le bâti	15,25 %	15,25 %	0 %
Taxe foncière sur le non bâti	50,72 %	50,72 %	0 %
Compensation relais	8,03 %	8,03 %	0 %

Le vote se faisant par taxe à main levée :

Taxe d'habitation..... adoptée à l'unanimité
 Taxe foncière sur le bâti adoptée à l'unanimité
 Taxe foncière sur le non bâti adoptée à l'unanimité
 Compensation relais adoptée à l'unanimité



Le Conseil municipal adopte à l'unanimité de reconduire les 4 taxes en 2011 au même taux que 2010, sans augmentation.

Point 4 : Vote du Compte de Gestion 2010 de la commune

Mme MONTEIRO rappelle que le solde pour :

Le fonctionnement s'élève à..... 322 964,14€

L'investissement s'élève à..... – 144 620,79€

M. Le Maire propose de passer au vote à main levée de l'approbation du Compte de Gestion 2010, contrôlé et certifié conforme au Compte Administratif, par Madame le Receveur Municipal de Neauphle-le-Château.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion arrêté par Madame le Receveur principal de Neauphle-le-Château.

Point 5 : Vote du Compte Administratif 2010 de la Commune :

M. Le Maire, comme le veut la loi, quitte la salle.

Mme MONTEIRO prend la parole et rappelle à l'assemblée que la présentation et le vote du Compte Administratif se fera comme chaque année par chapitre car le détail des articles a été présenté en décembre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Mme MONTEIRO fait lecture des chapitres de la section. Les votes se font à main levée.

Article 011 – Charges à caractère général

Pour une bonne compréhension, Mme VANDERVOORT demande à Mme MONTEIRO d'expliquer aux Auteuillois qui sont dans la salle les écarts importants. Mme MONTEIRO explique que l'année dernière sur 3 articles, le Conseil Municipal avait décidé de garder ces sommes en fonctionnement en attente dans le cas où la trésorerie les réclamerait (SIAAA). Ces sommes n'ont pas été utilisées, d'où le delta. Mais on les retrouve sur l'épargne.

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 012 – Charges de personnel

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 023 – Virement à la section d'investissement

L'article est adopté à l'unanimité.

Mme MONTEIRO précise qu'il s'agit d'opérations fictives, des opérations d'ordres.

Article 65 – Autres charges de gestion courante

L'article est adopté à l'unanimité.



AUTEUIL-LE-ROI

Article 66 – Charges financières

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 67 – Charges exceptionnelles

L'article est adopté à l'unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le total pour les Dépenses de Fonctionnement : 466 913,58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 002 – Excédent antérieur reporté

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 013 – Atténuation de charges

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 70 – Produits des services

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 73 – Impôts et taxes

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 74 – Dotations et participations

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 75 – Autres produits de gestion courante

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 77 – Produits exceptionnels

L'article est adopté à l'unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le solde des Recettes de Fonctionnement : 789 877,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 20 – Immobilisations incorporelles

L'article est adopté à l'unanimité.

Article 21 – Immobilisations corporelles

L'article est adopté à l'unanimité.

Total des opérations d'équipement

L'article est adopté à l'unanimité.



Total article 16 – Remboursement d’emprunt

L’article est adopté à l’unanimité.

Total article 41 – opérations patrimoniales

L’article est adopté à l’unanimité.

Opérations d’équipement

L’article est adopté à l’unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Dépenses d’Investissements : 295 466,31 €

RECETTES D’INVESTISSEMENT :

Total article 021 – Virement de la section de fonctionnement

L’article est adopté à l’unanimité.

Total article 10 – Dotations fonds divers réserves

L’article est adopté à l’unanimité.

Total article 13 – Subventions d’investissement

L’article est adopté à l’unanimité.

Pour une bonne compréhension, Mme VANDERVOORT demande à Mme MONTEIRO d’expliquer aux Auteuillois qui sont dans la salle les écarts qui apparaissent entre le budgétisé et le réalisé. Mme MONTEIRO rappelle que les travaux n’ont pas été faits, donc les subventions n’ont pas été reçues. Le titre concernant le SEY est passé cette semaine et transmis à la perception générale.

Total article 21 – Immobilisations corporelles

L’article est adopté à l’unanimité.

Total article 23 – Immobilisations en cours

L’article est adopté à l’unanimité.

Total article 041 – opérations patrimoniales

L’article est adopté à l’unanimité.

Mme MONTEIRO rappelle le total des Recettes d’Investissement : 268 381,97 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l’unanimité de Compte Administratif 2010 de la Commune et donne quitus au Maire.

Monsieur le Maire revient dans la salle, reprend la conduite de la réunion du Conseil Municipal et passe au vote de l’affectation du résultat 2010 de la commune.



Point n°6 : Vote de l'affectation du résultat 2010 de la commune

Mme MONTEIRO rappelle les résultats

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2010	126 745,06 €	- 97 130,39 €
Résultat reporté 2009	196 219,08 €	- 47 490,40 €
Résultat à affecter	322 964,14 €	- 144 620,79 €

Mme MONTEIRO rappelle que le résultat du fonctionnement est de **322 964,14 €**, mais le résultat reste déficitaire pour la partie investissement : **- 144 620,79 €**.

Le montant du résultat à affecter pour l'année prochaine est de **216 143,35 €**.

Pour le vote de **l'affectation du résultat 2010**, à la demande de Mme DESCLAUX-CURNIE, le Conseil municipal décide de repasser au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	9
Abstention	1
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte 9 voix POUR, 1 ABSTENTION et 3 voix CONTRE l'affectation du résultat 2010 à l'exercice 2011.

Point n°7: Vote du Budget Primitif 2011 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2311-1 et suivants, R 241-1 à R. 241.33,

Après avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif de l'exercice 2011 selon l'instruction comptable et budgétaire M14, qui dit que le budget primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

Mme MONTEIRO fait lecture en détail des lignes budgétaires.



FONCTIONNEMENT (détail par chapitres)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 225 943,51 €

Remarques :

Articles 60611 et 60612 – eau et assainissement et énergie et électricité

Les augmentations s'expliquent pour l'article 60611 suite à une fuite d'eau, d'où l'augmentation de 4 000€. M. CAPELLE et Mme DEPOUX rappellent qu'il faut obtenir auprès de la SAUR le remboursement de l'eau qui n'a pas été consommée. M. PETITEAU se joint à cette demande. Est noté que demande sera faite auprès de la SAUR pour un remboursement de trop-payé. Concernant l'article 60612, des aménagements doivent être faits pour réduire les consommations. Le delta s'explique aussi par la flambée des cours du carburant.

L'article 61523 concerne les travaux sur voirie, d'où la réduction.

L'article 617 concerne l'étude sur les risques ARGILE, la même somme a été gardée;

L'article 6225 concerne les indemnités du receveur de la Trésorerie principale.

L'article 6232, la somme a été diminuée (inauguration de la restauration scolaire en 2010).

L'article 6262 concerne les frais de télécommunications. Il a été amené à 6 000€

L'article 6288, autre service, la même somme a été gardée.

Mme DESCLAUX-CURNIE demande que les lignes suivantes soient suivies.

A savoir : 60632, 60633, 61522, 61523, 61617 et 6227.

Mme VANDERVOORT demande que le tableau de suivi des dépenses pour le premier trimestre. Mme MONTEIRO précise qu'en raison du départ de Mme C. BASMAISON, le tableau des dépenses n'a pas été préparé pour le Conseil municipal, mais qu'il sera envoyé par mail.

Mme MONTEIRO rappelle le total des charges à caractère général (ligne 011) : 225 943,51€

Pour le vote des **Charges à caractère général**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	3
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 3 ABSTENTION et 3 CONTRE, accepte le vote du chapitre 011.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 220 205,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture en détail des lignes budgétaires suivantes, notamment charges de personnel. Mme VANDERVOORT soulève l'écart trop important entre le réalisé et le budgétisé. L'article 6475, concernant la médecine du travail. Une visite par an pour les agents est obligatoire. Monsieur le Maire propose de passer au vote :



Mme MONTEIRO rappelle le total des charges de personnel (ligne 012) : **220.205,00€**

Pour le vote des **Charges de personnel**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	8
Abstention	2
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 8 voix POUR, 2 ABSTENTION et 3 CONTRE, accepte le vote du chapitre 012.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement : 4 000,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture de la ligne suivante.

L'article 022 : dépenses imprévues de fonction.

Le même solde a été reporté car rien n'a été réalisé.

Mme MONTEIRO rappelle le total pour les Dépenses imprévues de fonctionnement (ligne 022) : **4 000€**

Pour le vote des **dépenses imprévues de fonctionnement**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	2
Contre	4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 2 ABSTENTION et 4 CONTRE, accepte le vote du chapitre 022.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 181 334,58 €

Mme MONTEIRO fait lecture de la ligne suivante.

L'article 023 : virement à la section investissement.

Mme MONTEIRO rappelle le total pour le virement à la section investissement (ligne 023) : **181 334,58 €**

Pour le vote du chapitre 023 : **Virement à la section investissement**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	2
Contre	4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 2 ABSTENTION et 4 CONTRE, accepte le vote du chapitre 023.



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 83 352,54 €

Mme MONTEIRO fait lecture du **chapitre 65**, ligne par ligne.

Article 6553 – Service incendie. M. le Maire précise que cette dépense est déjà notifiée.

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé.

En raison des informations erronées qui persistent sur le site internet de la Mairie au sujet de l'Association EPARCHE, M. Jean-Luc CAPELLE demande pour ce budget 2011 la suppression de la subvention de 250 € à cette association, et le transfert de cette somme au CCAS.

Mme MONTEIRO rappelle que l'association EPARCHE sera pénalisée pour un fait qu'il ne lui incombe pas et estime cette mesure injustifiée.

Pour le vote de l'affectation de la subvention allouée à l'association EPARCHE au CCAS.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	8
Abstention	1
Contre	4

Par conséquence :

L'Article 657362 – CCAS – passe de 5 000 € à 5 250 €

L'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé – passe de 5 800 € à 5 550 €.

Compte tenu de la mise à jour de ces deux lignes budgétaires, Mme MONTEIRO précise aux élus que les documents devront être modifiés et qu'ils devront passer en Mairie pour signer la nouvelle version du Budget Primitif, avant l'envoi en Préfecture.

Mme MONTEIRO rappelle le total pour les Autres Charges de gestion courante (ligne 65) : **83 352,54 €**

Pour le vote des **Autres charges de gestion courante**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	2
Contre	4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 2 ABSTENTION et 4 CONTRE, accepte le vote du chapitre 65.

Chapitre 66 : Charges financières : 4 923,39 €

Mme MONTEIRO fait lecture du **chapitre 66**.

Pour le vote des **Charges financières**, le Conseil municipal passe au vote à main levée.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le vote de ce chapitre 66.



Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Aucune dépense n'est prévue pour ce chapitre.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Mme MONTEIRO rappelle le montant global des **Dépenses de fonctionnement** : 719 759,02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre R 002 : Excédent antérieur reporté en fonctionnement : 216 143,35 €

Mme MONTEIRO fait lecture du **chapitre R 002**.

Pour le vote de l'**Excédent antérieur reporté en fonctionnement**, le Conseil municipal passe au vote à main levée.

Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le vote de ce chapitre R 002.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 300,00 €

Mme VANDERVOORT demande à quoi correspond l'article 6459. Mme MONTEIRO répond qu'il s'agit du remboursement par la Sécurité Sociale des indemnités journalières maladie dans le cadre de la subrogation de la maladie par la Mairie.

Pour le vote des **Atténuations de charges**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	3
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 3 ABSTENTION et 3 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 013.

Chapitre 70 : Produits des services : 36 933,67 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour le vote des **Produits des services**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	4
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 4 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 70.



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 379 231,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Concernant *l'article 7381* : il s'agit de taxes sur les droits de mutation. Des consignes ont été reçues l'an dernier d'inscrire zéro sur cette ligne. Cette année, et dans la mesure où des sommes ont été perçues en 2010, il a été décidé de prévoir 30.000 € sur cette ligne pour le BP 2011.

Pour le vote des **Impôts et taxes**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	4
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 4 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 73.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 86 801,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Les mêmes montants ont été repris, vu le caractère aléatoire de la dotation de l'état, sauf pour la dotation forfaitaire.

Pour le vote des **Dotations et participations**, le Conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	4
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 4 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 74.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 50,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour le vote **Autres produits de gestion courante**, le Conseil municipal passe au vote à main levée.
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le vote de ce chapitre 75.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 300,00 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Article 7713 : cette ligne budgétaire a été créée pour permettre à la mairie de recevoir des dons.

Article 7718 : il concerne le panneau de signalisation accroché par un camion et remboursé



AUTEUIL-LE-ROI

Pour le vote des **Produits exceptionnels**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	2
Contre	4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 2 ABSTENTION et 4 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 77.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Mme MONTEIRO rappelle le montant des **Recettes de fonctionnement** : **719 759,02 €**

INVESTISSEMENT (détail par Opération) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 536 225,37 €

Non affecté :

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 144 620,79 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour le vote **Solde d'exécution d'investissement reporté**, le conseil municipal passe au vote à main levée. **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le vote de ce chapitre 001.**

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt : 25 187,33 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour le vote **Remboursement d'emprunt**, le conseil municipal passe au vote à main levée. **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le vote de ce chapitre 16.**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 3 240,50 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Pour le vote des **Immobilisations incorporelles**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	6
Abstention	3
Contre	3
Nul	1

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 6 voix POUR, 3 ABSTENTION, 3 CONTRE et 1 NUL, accepte le vote de ce chapitre 20.



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 8 277,41 €

Mme MONTEIRO fait lecture du chapitre.

Article 2135 : investissements pour une poubelle dans le cimetière et le détecteur d'éclairage.

Article 2158 : investissement pour le taille-haie thermique.

Article 2184 : investissement pour le mobilier de l'école.

Article 2188 : achat de 3 lecteurs CD pour l'école et d'un dictaphone pour les conseils municipaux.

Mme DESCLAUX-CURNIE demande si dans la liste figure le sèche-main pour l'école. Sur un plan hygiénique, c'est catastrophique et Mme DESCLAUX-CURNIE demande à ce qu'une solution soit trouvée. M. le Maire propose que demande soit faite auprès de l'inspection académique pour avoir son aval. M. CAPELLE est d'accord avec M. le Maire.

Pour le vote des **Immobilisations corporelles**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	1
Contre	5

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 1 ABSTENTION et 5 CONTRE, accepte le vote de ce chapitre 21.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 0 €

Dans la mesure où aucune somme n'a été budgétisée, il n'est pas nécessaire de passer au vote.

Le total des Opérations d'équipement s'élève à : 351 899, 34 €

Affecté :

Opération 47 : révision PLU : 14 074,00 €

Pour le vote **révision du PLU**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.

L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	8
Abstention	2
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 8 voix POUR, 2 ABSTENTION et 3 CONTRE, accepte le vote de l'opération 47.



AUTEUIL-LE-ROI

Opération 49 : Triennal 2009 - 2010 – 2011 : 313 350,00 €

Pour le vote **Triennal 2009 - 2010 – 2011**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	9
Abstention	2
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 9 voix POUR, 2 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de l'opération 49.

Opération 53 : DGE 2010 : 14 475,34 €

M. le Maire rappelle qu'il s'agit des travaux de réfection du vestiaire au stade de football.
Pour le vote **DGE 2010**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	9
Abstention	2
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 9 voix POUR, 2 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de l'opération 53.

Opération 56 : Contrat rural 2011 - 2014 : 5 000,00 €

Mme MONTEIRO explique qu'il est important de pouvoir budgétiser sur cette ligne dans l'éventualité de devoir contacter un maître d'œuvre.
Pour le vote **Contrat rural 2011 – 2014**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	9
Abstention	2
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 9 voix POUR, 2 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote de l'opération 56.

Opération 57 : Projet Micro crèche : 5 000,00 €

M. le Maire explique que le projet est en cours. Dans l'éventualité de devoir contacter un maître d'œuvre, une somme a été budgétisée.
Pour le vote **Projet Micro crèche**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret.
L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	3
Contre	3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 3 ABSTENTION et 3 CONTRE, accepte le vote de l'opération 57.



AUTEUIL-LE-ROI

Récapitulatif des opérations d'équipement :

Opération 47 :	Révision PLU	14 074,00 €
Opération 49 :	Triennal 2009-2010-2011	313 350,00 €
Opération 53 :	DGE 2010	14 475,34 €
Opération 56 :	Contrat rural 2011-2014	5 000,00 €
Opération 57 :	Micro-crèche	<u>5 000,00 €</u>

Soit un total des opérations d'équipement de : 351 899,34 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 536 225,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 536 225,37 €

Chapitre 21 : Virement de la section de fonctionnement : 181 334,58 €

Pour le vote du **Virement de la section de fonctionnement**, le conseil municipal vote à main levée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le vote du chapitre 21.

Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves : 154 270,79 €

Pour le vote des **Dotations Fonds divers Réserves**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	7
Abstention	2
Contre	4

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 7 voix POUR, 2 ABSTENTION et 4 CONTRE, accepte le vote du chapitre 10.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 159 820,00 €

Pour le vote des **subventions d'investissement**, le conseil municipal passe au vote à bulletin secret. L'urne circule. 13 bulletins sont comptabilisés par Mme DESCLAUX-CURNIE.

Pour	8
Abstention	3
Contre	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré 8 voix POUR, 3 ABSTENTION et 2 CONTRE, accepte le vote du chapitre 13.

Restes à réaliser en recettes d'investissement: 40 800,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 536 225,37 €



Suite au vote laborieux du budget, Mme Elisabeth MONTEIRO intervient et déclare : « Je tenais aussi à dire une chose : c'est que j'ai trouvé l'exercice extrêmement pénible et que je ne comprends pas pourquoi certains élus se cachent derrière l'urne pour ne pas débattre des lignes... Justement, le conseil municipal sert à cela, à débattre des idées et à prendre des positions. En tout cas, c'est ma vision des choses ».

Mme Marie CHAVILLON répond : « C'est votre vision, vous vous la gardez ».

Mme MONTEIRO complète : « Non, je ne la garde pas, au contraire, je précise que l'abstention et les votes Contre n'apportent rien au déroulement du budget et au fonctionnement de notre commune parce que, si vous ne vous exprimez pas, si vous ne dites pas pourquoi vous vous abstenez, on ne peut pas avancer. Et je rajouterai même que nous avons eu une réunion de travail ensemble, que nous avons à plusieurs reprises échangé... et aujourd'hui, on a passé près de 3 heures sur des lignes sur lesquelles on ne peut même pas agir ».

Questions diverses :

Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA :

Monsieur le Maire indique les ventes de parcelles pour lesquelles la Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir :

- ZA 341 sise 8 rue Saint Eparche.
- ZA 342 et ZA 343 sises 10 rue Saint Eparche.
- D 863 sise 8 rue de l'Eglise.

Mme Elisabeth MONTEIRO revient sur la lettre signée des 9 conseillers municipaux qui n'a pas été proposée aux 3 autres : son intervention à ce sujet lors du dernier conseil municipal a été retirée par Daniel Péliissier qui n'avait pas entendu...

Mme MONTEIRO précise : « Si dysfonctionnement il y a, les trois élus en question avaient aussi le droit de s'exprimer. Le courrier en question est uniquement à charge, et les 9 élus qui l'ont signé ne se remettent pas eux-mêmes en question ».

M. Daniel PELISSIER explique avoir estimé que Mme MONTEIRO n'aurait pas été favorable à ce courrier et de fait ne l'aurait pas signé. Il souligne par ailleurs que ce courrier n'a reçu aucune réponse.

Mme Aurore DESCLAUX-CURNIE constate que le Conseil Municipal a été serein avec ces votes à bulletin secret.

Elle aborde le sujet relatif au tract jaune signé de 3 Auteuillois qui a été distribué sur le village et conteste les termes utilisés, à savoir : « l'opposition systématique de certains membres du Conseil Municipal ». Mme DESCLAUX-CURNIE appelle les Auteuillois à venir lire les Comptes Rendus des réunions de Conseil Municipal, et constater qu'il y a très peu de points où il y a eu opposition.

Mme Marie CHAVILLON demande le retrait des deux commissions de la personne qui en est membre extérieur en raison du caractère mensonger du tract signé par ses soins et distribué aux Auteuillois.

M. le Maire explique que cette question n'est pas à l'ordre du jour, et que de fait, elle ne peut pas être abordée ce soir.

M. Jean-Luc CAPELLE dit qu'il s'opposera à cette demande.

M. Claude DELPECH ajoute : « On parle effectivement d'opposition systématique, et ce soir on en a la preuve. J'ai noté comme toutes les personnes présentes que pour le vote du budget, il y a eu systématiquement 4 contre et 2 abstentions ».



M. DELPECH rappelle que la lettre qui a été distribuée était signée de ses auteurs, ce qui n'était pas le cas du tract anonyme plein d'injures contre Monsieur le Maire, distribué précédemment.

Mme Irène VANDERVOORT demande confirmation à M. Samuel BLONDEAU s'il a signé le Compte Rendu en date du 16 Décembre 2010. M. Samuel BLONDEAU répond qu'il n'a pas signé ce Compte Rendu. M. le Maire explique qu'une erreur de comptage s'est produite sur ce point du fait qu'il a omis de se compter dans le nombre de participants. Mme VANDERVOORT déplore que M. le Maire ne se soit pas excusé auprès des Conseillers Municipaux en s'apercevant de cette erreur.

M. Georges PETITEAU remercie le Maire d'avoir accepté le principe de la création d'un groupe de travail pour l'établissement d'un « Règlement intérieur du Conseil Municipal ».

Levée de la séance à minuit.

La parole est donnée à la salle.

M. Jean-Jacques AUBERT déclare : « Je suis venu la semaine dernière à cette séance de conseil qui ne s'est pas tenue. Je fais partie des signataires de la lettre qui a été distribuée. J'ai signé cette lettre parce que je n'ai pas toléré le tract anonyme qui venait d'être distribué sous l'appellation lâche des « Auteuillois indignés ».

Par ailleurs, j'ai été complètement stupéfait de votre mode de fonctionnement ; le fait de voter à bulletin secret... On était là pour avoir des échanges ; on ne sait pas pourquoi les gens votent « Pour », pourquoi les gens votent « Contre », pourquoi certains s'abstiennent. Pour moi, cette façon d'agir est antidémocratique, c'est anti transparence. Je pense que les Auteuillois qui sont venus ce soir ne doivent pas être contents de cette séance du Conseil Municipal.

M. Laurent CHAVILLON fait référence à ses écrits concernant le PPRNA. Il conteste les propos de M. le Maire en séance du Conseil Municipal, ainsi que par voie de flash info, affirmant que les assurances ne fonctionneront plus à partir du moment où le Plan de Prévention du Risque Naturel Argile aura été instauré pour la Commune d'Auteuil-le-Roi. M. CHAVILLON dit que cette affirmation est fautive et qu'il ne faut pas rajouter du stress aux Auteuillois sur un sujet qui effraye suffisamment. Il précise qu'il a fait des recherches sur ce sujet et qu'il les a transmises, et demande une réponse.

M. le Maire rappelle la collecte des dossiers des Auteuillois sur ces problèmes de fissures et annonce qu'une nouvelle demande va être formulée pour la reconnaissance de tous ces désordres.

Par ailleurs, il précise que la question posée a été abordée ici même avec les représentants de la DDT qui eux-mêmes ont affirmé le fait qu'après le PPRNA il n'y aura plus de prise en charge par les assurances. Toutefois ce point va être revu avec les responsables de la DDT lors de la première rencontre en avril avec le groupe de travail qui a été désigné.

D'autre part M. CHAVILLON fait remarquer que le vote du budget peut se faire par nature et pas obligatoirement par chapitre.

M. le Maire rappelle que cette façon de voter a été un choix du Conseil Municipal depuis le budget 2009, qui a le mérite d'apporter de la transparence au débat.

Sous forme d'une boutade, M. Eric MARQUEFAVRE fait remarquer que suite à la suspension de séance, celle-ci n'a pas été ré-ouverte de façon solennelle. L'ensemble des membres du Conseil Municipal ne réagit pas à cette remarque, à l'exception de Mme VANDERVOORT qui répète les propos de M. MARQUEFAVRE. M. le Maire dit que la séance a repris de fait puisque les points de l'ordre du jour ont été votés, ce qui n'est pas contesté par les autres élus.